



Conseil économique et social

Distr. générale
9 février 2016
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules

Groupe de travail des dispositions générales de sécurité
110^e session

Genève, 26-29 avril 2016

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire de la 110^e session^{1, 2}

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le 26 avril 2016 à 9 h 30
et s'achèvera le 29 avril 2016 à 17 h 30.

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Règlement n° 107 (Caractéristiques générales de construction des autobus et autocars) :
 - a) Propositions relatives à de nouveaux amendements;

¹ Pour des raisons d'économie, les représentants sont priés de se rendre à la session munis de leur exemplaire de tous les documents pertinents. Aucun document officiel ne sera disponible en salle de conférence. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés depuis le site Web de la Division des transports de la CEE (<http://www.unece.org/trans/main/wp29/wp29wgs/wp29grsg/grsgage.html>). À titre exceptionnel, ils peuvent également être obtenus par courrier électronique à l'adresse grsg@unece.org. Pendant la session, les documents officiels peuvent être obtenus auprès de la Section de la distribution des documents de l'ONUG (bureau C.337 au 3^e étage du Palais des Nations). Pour les versions traduites de ces documents officiels, les participants ont maintenant accès au système de diffusion électronique des documents (ODS), ouvert au public à l'adresse suivante : <http://documents.un.org/>.

² Les représentants sont priés de s'inscrire en ligne en utilisant le nouveau système d'enregistrement accessible sur le site Web de la CEE (<https://www2.unece.org/uncdb/app/ext/meeting-registration?id=ts2jSn>). À leur arrivée au Palais des Nations, ils doivent se présenter à la Section de la sécurité et de la sûreté, située au portail de Pregny (14, avenue de la Paix), en vue de se faire délivrer un badge d'accès. En cas de difficulté, ils doivent joindre le secrétariat par téléphone (poste 74323). Un plan du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles sont disponibles à l'adresse suivant : www.unece.org/meetings/practical.htm.



- b) Prescriptions concernant les portes de service, les fenêtres et les issues de secours.
- 3. Règlement n° 39 (Indicateur de vitesse/compteur kilométrique).
- 4. Règlement n° 43 (Vitrages de sécurité).
- 5. Règlement n° 46 (Dispositifs de vision indirecte).
- 6. Règlement n° 55 (Pièces mécaniques d'attelage).
- 7. Règlement n° 60 (Identification des commandes, témoins et indicateurs des motocycles et cyclomoteurs).
- 8. Règlement n° 66 (Résistance de la superstructure (autobus)).
- 9. Règlement n° 67 (Véhicules alimentés au GPL).
- 10. Règlement n° 73 (Dispositifs de protection latérale).
- 11. Règlement n° 105 (Véhicules destinés au transport de marchandises dangereuses).
- 12. Règlement n° 110 (Véhicules alimentés au GNC/GNL).
- 13. Règlement n° 116 (Dispositifs antivol et systèmes d'alarme).
- 14. Règlement n° 118 (Comportement au feu des matériaux).
- 15. Règlement n° 121 (Identification des commandes manuelles, des témoins et des indicateurs).
- 16. Systèmes d'appel d'urgence en cas d'accident.
- 17. Homologation de type internationale de l'ensemble du véhicule (IWVTA).
- 18. Résolution d'ensemble sur la construction des véhicules (R.E.3).
- 19. Enregistreur de données de route.
- 20. Règlement technique mondial n° 6 (Vitrages de sécurité).
- 21. Amendements aux Règlements relatifs à la machine tridimensionnelle point « H ».
- 22. Nouveau Règlement sur les systèmes actifs d'aide à la conduite.
- 23. Questions diverses.

II. Annotations

L'ordre du jour provisoire annoté sera publié avant la session du GRSG (ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2016/1/Add.1).
